



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM103405, N°151726) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 31**

Date de parution : 04/12/2018

Fait à Toulouse, le 29 Novembre 2018

Le Gérant

Marc DUBOIS

ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
VILLE DE PLAISANCE DU TOUCH

5ème modification du Plan Local d'Urbanisme

du vendredi 21 décembre 2018

au jeudi 24 janvier 2019

Par arrêté municipal n°AM/18/354 du 30 novembre 2018, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la 5ème procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plaisance du Touch (responsable du projet), portant sur l'intégration d'un projet de renouvellement urbain et des adaptations réglementaires.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Plaisance du Touch, durant 35 jours du **21 décembre 2018 au 24 janvier 2019 inclus**, aux horaires habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête publique sera aussi disponible sur le site internet de la Ville : <http://www.plaisancedutouch.fr/les-enquetes-publiques>

M. Jean-Paul MARCHIONI, retraité, a été désigné en tant que Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulouse pour conduire cette enquête.

Il recevra à la Mairie le 21 décembre 2018 (9h-12h), le 3 janvier 2019 (9h-12h), le 15 janvier 2019 (14h-17h), le 24 janvier 2019 (14h-17h). Les observations seront consignées sur le registre d'enquête ; ou adressées au Commissaire Enquêteur, à la Mairie de Plaisance du Touch, rue Maubec, BP-12, 31830 Plaisance du Touch ; ou par mail à urbanisme@plaisancedutouch.fr

Une réunion d'information et d'échange aura lieu le 7 janvier 2019 à 19h30 à la salle Onyx située 1 rue des Fauvettes, Espace Monestié, à Plaisance du Touch.

Le public pourra consulter, durant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur à la Mairie aux heures habituelles d'ouverture, et sur le site internet de la Ville (<http://www.plaisancedutouch.fr/les-enquetes-publiques>).

Le Maire, Louis ESCOULA

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. Occitane de Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.